

## Le plaidoyer de Laurent Berger pour l'après-crise

**INTERVIEW** « Notre modèle social a permis d'amortir fortement la crise », estime Laurent Berger. Mais le secrétaire général de la CFDT juge que « c'est aujourd'hui que l'on attaque la période la plus dure ». Il appelle à « agir sur le court terme, pour limiter la casse sur l'emploi et aider les plus démunis, tout en regardant loin. » // **PAGE 13**

# « Il faut des contreparties aux aides, mais elles doivent venir par le dialogue social »

**LAURENT BERGER**

Secrétaire général de la CFDT

*Propos recueillis par  
Leïla de Comarmond  
et Etienne Lefebvre*

## **Quelles leçons tirez-vous de la crise sur l'évolution du modèle social français ?**

Ce qui est sûr, c'est que notre modèle de protection sociale, d'Etat providence a permis d'amortir fortement cette crise très violente. Tout n'a pas été parfait, bien sûr. Sans l'activation du chômage partiel, du soutien aux salariés et aux chômeurs, et des aides aux entreprises, on aurait cependant connu une situation sociale bien pire. Mais c'est aujourd'hui que l'on attaque la période la plus dure. Il va falloir agir à la fois sur le court terme, pour limiter la casse sur l'emploi et aider les plus démunis, en particulier, tout en regardant loin. Le moment est propice pour réfléchir nos grandes priorités collectives.

## **Quelles sont-elles à vos yeux ?**

J'en vois au moins trois : la transition écologique, qui implique une adaptation de notre modèle productif, la question des inégalités et celle de la gouvernance, afin d'éviter que s'ajoute une crise démocratique à la crise économique et sociale.

## **L'Etat a réagi vite et fort. Son retour au premier plan ne vient-il pas en opposition avec votre souhait de responsabilités plus partagées ?**

L'Etat a été à la hauteur, il a fait le job, sans aucun doute. Mais c'est aussi parce qu'il a été

plus à l'écoute des partenaires sociaux, qu'il a pris en compte nos alertes quand les mesures d'urgence étaient incomplètes, sur les salariés des particuliers employeurs ou les indépendants, par exemple. Il a agi en réaction, à court terme, mais maintenant il s'agit de reconstruire. L'Etat doit fixer le cap, dire où il veut aller, mais il ne fera pas tout lui-même. Il n'en est de toute façon pas capable.

## **Les orientations du plan de relance sont-elles les bonnes ?**

Il y a beaucoup de choses qui vont dans le bon sens, comme sur la rénovation énergétique des logements et la modernisation du ferroviaire. Sur l'emploi des jeunes et les compétences, nombre de nos propositions ont été reprises. Mais il y a aussi des gros manques, avec l'absence de mesures de soutien aux plus modestes, en particulier. La pauvreté s'est accrue ces dernières années et elle va s'accroître, les associations le voient déjà sur le terrain, quand les budgets de l'aide alimentaire ne suffisent pas ! De plus en plus de jeunes vont se retrouver sans ressources. Ce n'est pas acceptable, et cela ne sera pas accepté, surtout à un moment où l'on brasse des milliards. La CFDT ne conteste pas les mesures en faveur des entreprises, il y a un vrai choc d'offre. Mais il faut y ajouter un soutien à la demande, ciblé sur les plus modestes, sous la forme d'un chèque relance.

**Il y a un consensus pour dire qu'il faut revaloriser certains métiers, en première ligne pendant le confinement. Le gouvernement a fait un**



### **gros chèque dans le cadre du Ségur de la santé, mais aucune solution ne semble émerger dans le privé...**

Cela doit passer par des négociations dans les branches, mais c'est à l'Etat de les impulser, sinon on restera dans une hypocrisie totale. Et il aurait dû y avoir une marque de reconnaissance d'une manière ou d'une autre dans le plan de relance.

### **Un débat s'est ouvert sur la conditionnalité des aides aux entreprises. Que proposez-vous concrètement ?**

Un avis conforme du comité social et économique sur l'utilisation de ces aides dans l'entreprise, par rapport aux objectifs fixés : la préservation des emplois, les embauches de jeunes, la transition écologique, etc. Je ne crois pas à une conditionnalité sur les versements, ça ne marche pas, aucune administration n'est capable de faire de tels contrôles. Il faut cependant des contreparties aux aides, sinon on risque d'arroser le sable. Mais celles-ci doivent venir par le dialogue social. Quand on baisse les impôts de production de 10 milliards d'euros, il est normal d'en discuter, de rendre des comptes dans l'entreprise aux représentants des salariés.

### **Le patronat y est-il prêt ?**

En tout cas, il s'est rendu compte pendant cette crise sanitaire que c'est par le dialogue social qu'on s'en tirait le mieux pour reprendre l'activité dans de bonnes conditions. Les syndicats ont joué le jeu, ont fait preuve de responsabilité. Il y a eu plus de 9.000 accords de reprise d'activité signés. L'expérience de la crise doit conduire à un partage de responsabilités plus important à l'avenir.

### **Bruno Le Maire a dit qu'il était disposé à aller au-delà de la loi Pacte pour associer davantage les syndicats à la gouvernance des entreprises...**

Chiche ! Que le gouvernement change la loi en prévoyant cet avis conforme du CSE. Il va avoir une bonne occasion de le faire avec la présentation prochaine par le comité d'évaluation du bilan des ordonnances travail, qui s'annonce assez critique. Celles-ci ont eu des effets négatifs, notamment sur les moyens donnés au dialogue social. La plu-

part des entreprises s'en tiennent au service minimum inscrit dans la loi. Nous demandons à Elisabeth Borne de réunir les organisations syndicales et patronales pour la corriger. Elle n'a pas conduit la réforme, ce qui devrait rendre les discussions plus faciles. Dans la période d'incertitude majeure qui arrive, il n'y aura rien de mieux que le dialogue social dans l'entreprise pour s'adapter.

### **Justement, où en est-on des négociations dans les entreprises ? Très peu d'accords sur le chômage partiel de longue durée ont été signés...**

C'est vrai que l'été a été plutôt atone, d'où le prolongement d'un mois du chômage partiel classique. Mais il faut rappeler que le dispositif d'activité partielle de longue durée n'est entré en vigueur que le 16 juillet. L'APLD permet a minima de se donner du temps pour réfléchir aux moyens d'éviter des licenciements. En outre, dans beaucoup de secteurs, personne n'est capable aujourd'hui de dire ce que sera la situation dans six mois. L'APLD va permettre de ne pas être contraint de licencier maintenant au risque de ne plus avoir les compétences lors de la reprise.

### **Qu'en est-il de l'impact de la crise sur le contenu du travail ?**

On a assisté à un bouleversement, notamment avec le développement du télétravail. Pendant le confinement, nombreux ont été ceux qui en restant chez eux ont dormi dans leur bureau, pourrait-on dire. On a clairement aujourd'hui besoin de réinterroger l'organisation du travail. J'attends beaucoup des discussions engagées par les partenaires sociaux sur le télétravail, qui se poursuivent ce vendredi et vont nous amener, je l'espère, à un nouvel accord national interprofessionnel. On doit être capable d'aboutir dans les prochains jours, même si de nombreuses questions doivent être tranchées : la charge de travail, la réversibilité du télétravail, la coexistence de salariés qui veulent être en présentiel et d'autres qui veulent rester chez eux. Mais pour la CFDT il y a un impératif : interdire le 100 % en télétravail car le travail ne se résume pas à l'accomplissement d'une tâche. Il faut aussi une interaction humaine.

### **Jugez-vous raisonnable de remettre**



### **la réforme des retraites sur la table, comme le veut le chef de l'Etat ?**

La CFDT est convaincue que la mise en place d'un système universel de retraite est un facteur de justice sociale. Mais je ne vois pas comment on peut le traiter à court terme compte tenu du climat de défiance actuel, ce serait irrationnel et dangereux. Même chose pour ceux qui réclament que les salariés travaillent plus. Allez dire ça aux jeunes arrivant sur le marché du travail actuellement et dont beaucoup vont avoir du mal à retrouver un emploi. Aujourd'hui, les sujets centraux ce sont l'emploi, la jeunesse et la pauvreté, et la démocratie... Pas les retraites.

### **Vous avez eu des propos très durs sur la façon de gouverner d'Emmanuel Macron.**

#### **La crise a-t-elle changé les choses ?**

Tant pis si certains vont encore essayer de me cataloguer anti ou pro-Macron. Il faut reconnaître que le gouvernement a fait le job sur l'urgence avec deux modulos : la question sanitaire, pour laquelle je ne suis pas compétent, et les masques, ce qui a marqué les gens. Par ailleurs, j'ai beaucoup de respect pour Edouard Philippe, mais vous pouviez passer trois heures de réunion à Matignon pour en sortir sans qu'une virgule ne soit changée. Le nouveau Premier ministre est dans une volonté de dialogue et si l'on ne reste pas dans l'écume du commentaire et qu'on va sur le fond des dossiers, il y a des points qu'on réussit à faire avancer. Je pense, par exemple, au programme d'accompagnement des jeunes inscrit dans le plan jeunes, l'enjeu de la dimension territoriale dans le volet compétences du plan de relance...

### **En France, la crise malgré sa gravité n'aura pas conduit les syndicats à s'unir, contrairement à celle de 2008, notamment...**

Nous l'avons fait avec la CGT sur la question de la régularisation des sans-papiers en première ligne pendant le confinement, par exemple. Sur ce sujet, on a pesé dans le même sens avec Philippe Martinez et des associations. Mais personnellement j'aurais souhaité que le syndicalisme français soit capable de parler d'une seule voix en portant des propositions communes. Toutes n'ont pas la cohésion interne de la CFDT – je le dis avec un profond respect. Or,

quand une organisation se cherche, il lui est difficile d'aller vers l'unité avec les autres.

### **Quelle est votre société idéale ?**

Quand je ne serai plus secrétaire général, pour répondre à cette question, je jouerai les « y'a qu'à faut qu'on » autour d'un feu avec des potes. Aujourd'hui, je vous dirais une société intégrant une forte dimension sociale, écologique et de justice sociale, qui se fixe des objectifs pas seulement en termes de croissance du PIB ; une société qui fonctionne avec une gouvernance partagée, donne à ses citoyens le pouvoir d'agir, y compris dans les entreprises. C'est aussi une société de responsabilité, qui intègre la complexité plutôt que la caricature et s'enrichit des désaccords, qui protège les plus fragiles et la démocratie. Et pour ça, il ne faut pas tout demander à l'Etat, ni que l'Etat oublie de laisser de la place aux acteurs sociaux et aux citoyens...

### **Et quand, justement, ne serez-vous plus secrétaire général de la CFDT ?**

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il ne manque pas de militants remarquables à la CFDT, dont certains que la crise a révélés, pour me succéder le moment venu.

### **C'est définitif, vous ne serez jamais candidat à une élection politique ?**

C'est définitif. Je suis un syndicaliste, je me suis construit dans le mouvement associatif et syndical. Ça ne m'a jamais traversé l'esprit, je ne ferai jamais ça à mon organisation et j'ai beaucoup trop de respect pour ceux qui s'engagent en politique. ■

**« C'est aujourd'hui que l'on attaque la période la plus dure de la crise. Il va falloir agir à la fois sur le court terme, pour limiter la casse sur l'emploi et aider les plus démunis, tout en regardant loin. »**

## Son parcours

Laurent Berger est secrétaire général de la CFDT depuis le 28 novembre 2012. Né le 27 octobre 1968, cet originaire de Saint-Nazaire est fils d'un ouvrier cédétiste des Chantiers de l'Atlantique. Il est passé par la Jeunesse ouvrière chrétienne avant de travailler quelques années dans l'insertion professionnelle, puis de prendre des responsabilités syndicales, d'abord en Loire-Atlantique puis à la direction nationale de la CFDT.

## Son actualité

Il publie le 16 septembre aux éditions Fayard un livre intitulé « Sortir de la crise, agir vite, penser loin » où il tire les enseignements de la crise sanitaire et défend l'idée d'un « *nouvel Etat providence* » et d'une « *transition écologique* » et alerte sur l'impératif de justice sociale.



Joël Saget/AFP